



ARRETE N°2025-07
Portant retrait des délégations de fonctions de Monsieur Michel MOREAU,
conseiller municipal

Le Maire Gilles STUDNIA,

VU les articles L2122-17 et L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté N° 2020-13 du 26 mai 2020, portant délégations de fonctions à Monsieur Michel MOREAU pour le secteur : **Sécurité - Circulation**.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la bonne marche des services, de retirer l'ensemble de ces délégations,

Article 1er :

A compter du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Michel MOREAU, conseiller municipal, se voit retirer l'ensemble des délégations confiées par l'arrêté susmentionné.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 août 2025.

Le Maire
Gilles STUDNIA

Affiché le 29.1.08./2025

Document rendu exécutoire le
29.1.08./2025 Pour le Maire et par délégation

Certifié par le Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250829-2025-07-AI
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025